

35^{ÈMES} FOULÉES MONTVILLAISES



Courses sur route

5 | 10 | 15 KM

Marche nordique

8 KM

Courses enfants

DE 0.8 À 3.2 KM

VENDREDI

31 MAI 2024



INSCRIPTIONS : www.njuko.net/montville2024 À 19H

UNE ORGANISATION VILLE DE MONTVILLE EN PARTENARIAT AVEC...



Reportages photos et infos sportives
www.cb2000.fr



RÈGLEMENT DES COURSES ADULTES

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est programmée vendredi 31 mai 2024. Son organisateur est la Commune de Montville. Elle est réservée aux seuls coureurs ou marcheurs, à l'exclusion des animaux et des poussettes (même de jogging). Les seuls engins à roue(s) qui pourraient être expressément autorisés seront ceux de l'organisation et les joëlettes pour les personnes en situation de handicap après inscription dûment validée.

1 - Participants

Les épreuves adultes sont ouvertes à toutes les personnes, licenciées ou non, nées avant le 31 décembre 2009 (minimum catégorie cadet) excepté le 5 km, ouvert aux personnes nées avant le 31 décembre 2010.

2 - Licences et certificats médicaux ou questionnaire de santé du sportif mineur

La présentation de l'un des documents suivants est une **condition obligatoire** : licence sportive ou certificat médical ou questionnaire de santé du sportif mineur. Le document en possession du participant est à joindre impérativement lors de l'inscription.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera que les participants licenciés dans un club sportif sont titulaires soit :

- d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Entreprise, d'une licence Athlé Running ou d'un Pass "J'aime courir" délivré par la Fédération Française d'Athlétisme.
- d'une Licence délivrée par la FSCE, la FSGT ou l'Ufolep. Dans ce cas, sur la carte-licence doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive;

Les autres participants, y compris licenciés dans d'autres disciplines, devront fournir :

- un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique en compétition du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied.
- ou fournir le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, complété conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire a été conduite à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

3 - Inscription en ligne

L'inscription à la course s'effectue exclusivement en ligne sur le site du prestataire <https://www.njuko.net/montville2024>. La date limite est fixée au jeudi 30 mai 2024 à 20h. Les coureurs devront saisir leur inscription en ligne et joindre les documents demandés. Lors de l'inscription des coureurs mineurs, une autorisation parentale devra être remplie en ligne. Ils devront s'acquitter en ligne du droit d'inscription en vigueur fixé par le Conseil municipal à 8€ pour le 5 km, 12€ pour le 10 km, 15€ pour le 15 km et 10€ pour le 8 km marche nordique, majoré des frais de gestion.

4 - Dossards

Les dossards seront mis à disposition des concurrents le jour de la manifestation entre 17h et 18h45 précises à l'espace Jean-Loup Chrétien de Montville. Les concurrents doivent se munir d'épingles.

5 - Départ et arrivée

Le départ des 5, 10 et 15 km s'effectuera 1 rue Ernest Delaporte à 19h. Le départ du 8 km marche nordique sera donné 1 rue Ernest Delaporte à 19h10. Toutes les arrivées s'effectueront devant la Mairie.

6 - Parcours

Pour la course pédestre, il s'agit d'un parcours en boucle d'une distance de 5 km. Trois distances sont prévues : 5 km, 10 km, 15 km. Pour la marche nordique, il s'agit d'un parcours de 8 km. Un ravitaillement sera implanté sur le parcours (secteur Cardonville) et un autre après l'arrivée.

7 - Assurances

A l'occasion de cette course, l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

8 - Douches

Des douches seront mises à disposition des participants dès leur arrivée, à l'espace Jean-Loup Chrétien.

9 - Récompenses

Les résultats et les récompenses seront donnés à l'espace Jean-Loup Chrétien de Montville. Pour la course pédestre (5 km, 10 km, 15 km) et la marche nordique, les récompenses seront attribuées personnellement et exclusivement le soir de la course aux trois premiers arrivants (pour les hommes et les femmes) du scratch. Une récompense sera également remise au doyen et à la doyenne de la compétition. Dans le cas où le doyen ou la doyenne serait récompensé au titre du scratch, la récompense sera attribuée au coureur suivant le plus âgé.

10 - Résultats

Les résultats seront affichés à l'espace Jean-Loup Chrétien après la remise des récompenses et visibles sur www.mpse.fr et www.cb2000.fr au plus tard 48 heures après la course. Ils seront également publiés sur la page Facebook Montville ma ville.

10 - CNIL

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, ils peuvent être amenés à recevoir des communications concernant la course. S'ils ne le souhaitent pas, il leur suffit d'écrire à la mairie de Montville (21 place du Général Leclerc - 76710 Montville) en indiquant leurs nom, prénom, adresse et numéro de dossier.

11 - Droit à l'image

Les coureurs mineurs, leurs parents, tuteurs ou représentants légaux, autorisent expressément l'organisateur des Foulées montvillaises ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées Montvillaises, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et sur le site www.cb2000.fr, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12 - Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement. Les parents, tuteurs ou représentants légaux des coureurs mineurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve.